



Communautés végétales régionales d'intérêt communautaire

La région Nord - Pas-de-Calais, avec les deux tiers de ses végétations classées d'intérêt européen, a une responsabilité majeure dans la conservation d'un grand nombre d'habitats* nécessaires à la survie d'espèces animales et végétales plus ou moins spécialisées et elles aussi en déclin.

Contexte

Les plantes ont des affinités pour tel ou tel milieu naturel* et réciproquement dans un milieu naturel donné (prairie humide sur sol riche, forêt sur sol calcaire, roselière sur sol tourbeux non altéré, etc.), on retrouve globalement les mêmes espèces. On peut donc dire que les plantes vivent en communautés* et qu'il est possible de classer ces communautés végétales en fonction de la combinaison d'espèces qui les constituent. Des communautés végétales ayant approximativement la même combinaison d'espèces appartiennent donc à la même unité qu'on appelle association végétale*. La science qui étudie les communautés végétales et leurs liens écologiques avec les milieux naturels s'appelle la phytosociologie*.

Une des principales causes de l'érosion de la biodiversité* au niveau mondial est la disparition des habitats. Forte de ce constat, la Communauté européenne a adopté une directive dite " Habitats - Faune - Flore " (directive 92/43/CEE), dont l'objectif est " la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen ". Cette directive établit une liste d'habitats naturels d'intérêt communautaire* (menacés, localisés donc rares, ou bien représentatifs de certaines régions naturelles d'Europe, et dans ce deuxième cas souvent plus fréquents). La typologie des habitats relevant de cette liste est en partie basée sur la phytosociologie car les communautés végétales sont de bons descripteurs des habitats naturels. Il est donc assez aisé d'établir un lien entre la liste des associations végétales de la région et les habitats naturels d'intérêt communautaire auxquels elles correspondent. On parle alors de végétations d'intérêt communautaire, bien qu'en réalité ce soient les habitats dans lesquels elles se développent et qu'elles contribuent à structurer et caractériser qui sont d'intérêt communautaire.

Résultats

Près des deux tiers des végétations du Nord - Pas-de-Calais (295 sur 473, soit 62 %) sont considérées comme étant globalement d'intérêt communautaire. Cependant, afin de mieux appréhender cette notion qui englobe en fait différentes catégories de végétations ne présentant pas vraiment les mêmes enjeux de conservation, nous

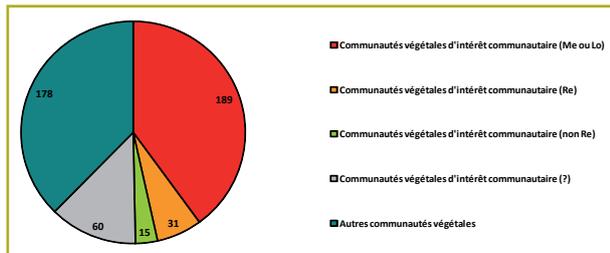
avons analysé ces communautés végétales sur la base des grands types d'habitats identifiés dans la directive elle-même pour différencier les cas de figure suivants :

- 1 - Végétations d'intérêt communautaire liées à des milieux oligotrophes* à mésotrophes* spécialisés (tourbières*, landes, pelouses*, dunes, etc.) ou à des milieux moins " pauvres " mais dépendants d'une exploitation agropastorale* traditionnelle extensive, en voie de disparition ou en régression notable du fait, notamment, de la politique agricole commune (PAC)* visant à la modernisation et à l'intensification de l'agriculture européenne, même dans les pays de l'UE moins " développés ", alors catégorie **Me** (types d'habitats naturels en danger de disparition dans leur aire de répartition* naturelle) ;
- 2 - Végétations d'intérêt communautaire localisées dans leur aire de répartition naturelle, au regard des connaissances actuelles, alors catégorie **Lo** (types d'habitats naturels ayant une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte) ;
- 3 - Végétations d'intérêt communautaire correspondant à des habitats spécifiques, en général non eutrophisés ni dégradés et représentatifs de conditions écologiques ou phytogéographiques particulières, alors catégorie **Re** (types d'habitats naturels constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, continentale, macaronésienne et méditerranéenne) ;
- 4 - Végétations d'intérêt communautaire liées à des habitats très largement représentés en Europe, en général très eutrophes* voire nitrophiles* (végétations dites de convergence trophique* le plus souvent), alors catégorie **non RE** ;
- 5 - Végétations d'intérêt communautaire mal connues au niveau régional ou à l'échelle de leur aire de répartition (description floristique ou écologique, dynamique, etc.), alors catégorie ?.

Ainsi, le Nord - Pas-de-Calais, en continuité avec les plaines maritimes de Picardie, de Flandre et du nord de l'Europe et avec le Bassin parisien, possède certaines particularités géographiques et écologiques communes à ces territoires naturels. De ce fait, la région possède une responsabilité importante à majeure pour la conservation d'un certain nombre d'habitats d'intérêt communautaire du domaine biogéographique atlantique.

Nombre de communautés végétales d'intérêt communautaire dans le Nord - Pas-de-Calais en 2010

(source : ORB NPdC, d'après CBNBI, 2012)

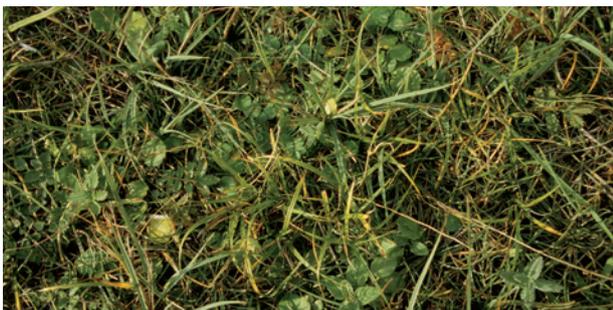


Par exemple, les bas-marais* dunaires et les tourbières basses alcalines hébergent de nombreux habitats d'intérêt communautaire rarissimes et gravement menacés dans toute leur aire de répartition, au sein desquels on peut relever les végétations littorales et arrière-littorales riches en Choin noirâtre (végétation des plaines dunaires à Laîche à trois nervures et Choin noirâtre ou *Carici trinervis* - *Schoenetum nigricantis*, végétation des marais tourbeux intérieurs à Cirse anglais et Choin noirâtre du *Cirsio dissecti* - *Schoenetum nigricantis*).



Bas-marais dunaire à Laîche à trois nervures et Choin noirâtre, avec le Cirse anglais (dunes de Berck, 62)

Les grands massifs dunaires des littoraux picard et flamand sont également le refuge de différents types de pelouses sur sables et de pannes dunaires* d'un intérêt patrimonial majeur, abritant par exemple la végétation pionnière à Laîche verdoyante et *Agrostis maritime* du *Carici pulchellae* - *Agrostietum maritimae*, celle-ci pouvant héberger d'importantes populations de *Liparis de Lœsel* (*Liparis loeselii*), espèce également d'intérêt communautaire.



Végétation pionnière à Laîche verdoyante et *Agrostis maritime* (dunes de la RBD de Merlimont, 62)

À l'inverse, d'autres végétations non menacées sont aussi d'intérêt communautaire car elles correspondent à des habitats typiques des collines crayeuses du nord-ouest de la France (Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Île-de-France, principalement) et du sud de la Grande-Bretagne, comme la Frênaie-Érabraie à *Mercuriale vivace* (*Mercurialis perennis* - *Aceretum campestris*) qui correspond à la catégorie des habitats d'intérêt communautaire considérés comme représentatifs de régions naturelles de l'Europe.

Ce qu'il faut en penser

La directive " Habitats - Faune - Flore " ne fixe pas à proprement parler de mesures de protection des habitats naturels. Néanmoins, elle constitue une large avancée et une démarche novatrice méritoire de prise en compte, dans un texte réglementaire, des habitats, et non plus seulement des espèces.

Cependant, le nombre de végétations d'intérêt communautaire ne reflète qu'une partie de la diversité et de l'originalité des communautés végétales. Il ne constitue pas, par ailleurs, un bon indicateur pour l'évaluation du patrimoine naturel régional dans la mesure où l'annexe I de la directive recèle à ce jour un certain nombre d'erreurs et de manques, désormais largement reconnus. Nous avons essayé en partie de les contourner en proposant les différentes catégories de végétations d'intérêt communautaire présentées ci-dessus : ourlets* nitrophiles* préforestiers globalement pris en compte malgré leur fréquence élevée dans une grande partie de l'Europe (communautés végétales d'intérêt communautaire non représentatives), prairies de fauche inondables omises alors que leur équivalent mésophile* est intégré, ces deux types d'habitats étant tout aussi menacés dans le contexte agricole actuel de l'Union européenne, etc. Toutefois, il fixe aux pays leur niveau de responsabilité pour maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats d'intérêt communautaire.

Cette première approche nécessiterait d'être complétée, tant sur le plan scientifique que d'un point de vue réglementaire, par un projet de recensement et d'évaluation, à l'échelle de la France, de l'ensemble des végétations présentes sur le territoire métropolitain. Une telle analyse permettrait de proposer, à court ou moyen terme, une liste rouge nationale des végétations menacées, à l'instar des travaux en cours sur les espèces végétales avec la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle).

À l'échelle de la région, ce travail vient d'être réalisé dans le cadre de la publication du premier inventaire des végétations de la région Nord - Pas-de-Calais. Mais il nécessitera d'être révisé en termes d'évaluation des menaces, notamment par une application plus systématique des critères proposés par l'UICN pour l'élaboration des listes rouges régionales d'espèces, après adaptation optimale de ces critères au cas de figure particulier des végétations.

Méthode

La liste des communautés végétales d'intérêt communautaire est issue de l'Inventaire des végétations de la région Nord - Pas-de-Calais. L'année de référence de l'inventaire est 2010.

En savoir plus

- Voir fiche 2010 " Rareté des communautés végétales régionales " DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010. Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais. Partie 1. Analyse synsystématique. Évaluation patrimoniale (influence anthropique, raretés, menaces et statuts). *Bull. Soc. Bot. N. Fr.*, 63 (1) : 1-83. Bailleul.

Sites internet

- Conservatoire botanique national de Bailleul : www.cbnbl.org
- TELA BOTANICA : <http://www.tela-botanica.org>
- Inventaire national du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr>